

Reconnaître et surveiller les ravageurs en Bretagne



Pixabay - CC0 Public Domain



La chenille processionnaire du pin

Risque santé - Espèce réglementée par Arrêté Préfectoral



FREDON
BRETAGNE

n°10

Historique et situation



Depuis les années 70, l'aire de répartition géographique de la chenille processionnaire du pin est en nette progression. La chenille est présente dans le sud Finistère, tout le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, l'est des Côtes-d'Armor. Seuls, le nord Finistère, et l'ouest des Côtes d'Armor sont indemnes de ce ravageur.



-  Zone de présence de la chenille processionnaire du pin en Bretagne en 2017
-  Front de colonisation [2017/2024]
-  Zone d'absence de la chenille processionnaire du pin en Bretagne en 2024



Comment la reconnaître ?



Le papillon est nocturne et présente un aspect différent selon le sexe.



Adulte femelle



Adulte mâle

Cet insecte a un cycle annuel (1 génération par an). Sa présence est facilement repérable :

- par de gros nids soyeux blancs dans les pins et parfois les cèdres ;
- par des processions au sol pouvant être assez spectaculaires.



Pixabay - CC0 Public Domain



Pixabay - CC0 Public Domain

Quels risques, à quelles périodes ?



) Des poils urticants...

- Les poils urticants se présentent sous la forme de petits harpons venimeux qui ont la faculté de rentrer dans les couches inférieures de l'épiderme. Les réactions chez l'humain et l'animal peuvent être des oedèmes, des éruptions cutanées, des démangeaisons, des allergies, de l'oedème conjonctival, cataracte, décollement de la rétine...
- Des défoliations fortes à très fortes, peuvent entraîner une perte de croissance et un affaiblissement des arbres mais rarement leur mort.

) ... à risques d'octobre à mai !



FREDON France

- **L'automne, l'hiver et le printemps** : le vent provoque la libération des poils urticants contenus dans les nids et les dissémine générant des risques d'accidents allergiques (phénomène rare).

Le moment le plus critique se situe lors de la procession des chenilles, de la cime des arbres vers le sol (endroit de la nymphose à quelques centimètres de profondeur). Elles sont donc très accessibles notamment pour les enfants et les animaux (chiens, chats, chevaux...). Les chenilles peuvent parcourir plusieurs dizaines de mètres. La présence au sol de la chenille est d'autant plus dangereuse qu'elle sort en milieu de journée par beau temps.

- **La fin du printemps et l'été** : les nids vides après les processions, peuvent libérer des poils urticants avec le vent. Ils peuvent aussi tomber de l'arbre, entraînant un risque important (enfants, animaux qui jouent avec les nids, adultes qui les manipulent sans protection...) car ces nids sont remplis de poils urticants et doivent donc être manipulés avec grande précaution (gants, lunettes etc,...) et, si possible brûlés.

Où la trouve-t-on ?



) Sur les pins...

- Les pins sont les hôtes favoris de la chenille. Elle les choisit de préférence selon l'ordre suivant, le pin noir d'Autriche, le pin laricio de Corse, le pin maritime, le pin insignis, le pin sylvestre. On la rencontre parfois sur les cèdres et autres conifères.

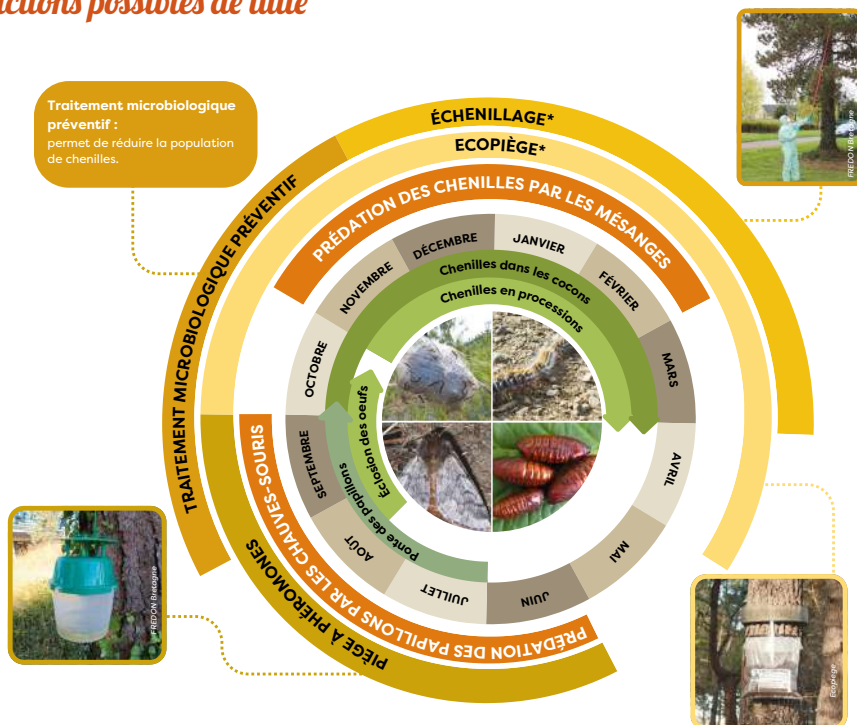
) ...dans les zones fréquentées par l'homme...

- Le papillon vole vers les arbres isolés et les clairières ou les lisières Sud/Est, Sud et Sud-Ouest des bois. Ce papillon nocturne est perturbé et attiré par les sources lumineuses. Tous les pins situés dans les zones urbanisées (sur espaces verts, jardins de particuliers, cours d'écoles...) sont des cibles privilégiées pour l'insecte.

Quelles méthodes, à quelles périodes ?



) Cycle de développement de la chenille processionnaire du pin en Bretagne et actions possibles de lutte



Techniques de lutte



) **Lutte mécanique** : couper l'extrémité des branches portant des nids de chenilles processionnaires à l'aide d'un sécateur ou d'un échenilloir. Cette technique est à réserver aux branches basses et nécessite de prendre les précautions d'usage afin de ne pas être au contact avec les poils urticants (se couvrir tout le corps et les yeux). Technique à mettre en œuvre en période hivernale.

) **Lutte par confusion sexuelle** : poser des pièges à phéromone pour la capture des papillons mâles (de début juin à fin septembre). Cette technique limite la fécondation des femelles par déséquilibre des populations.

) **Lutte par piégeage mécanique** : poser des écopièges® autour des troncs de pins avant les processions (durant l'automne). Ce piège doit être méticuleusement installé si l'on veut qu'il soit efficace. Il ne doit pas y avoir d'espace entre la gouttière et le tronc de l'arbre, car sinon les chenilles s'échappent. Ne pas oublier de décrocher les sacs pour les détruire entre les mois d'avril et de mai.

) **Lutte biologique** : poser des nichoirs à mésanges, cela permettra à cet auxiliaire de s'implanter durablement.

) **Lutte écologique** : privilégier la plantation d'autres arbres que les pins.



FREDON Bretagne



FREDON Bretagne

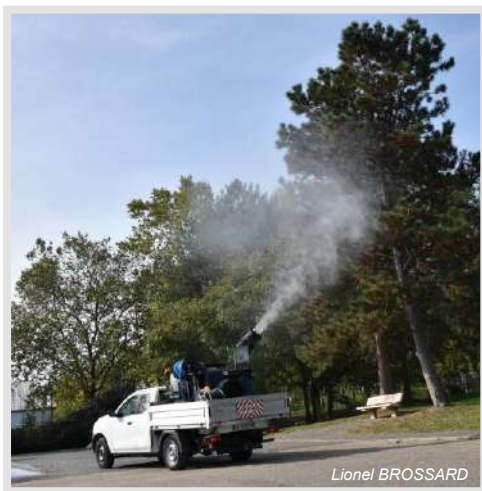
Précautions à prendre : Ne pas toucher les chenilles, ne pas manipuler les nids, éviter les zones à risques durant les périodes critiques. Informer, surveiller particulièrement les enfants durant les périodes à risques. La lutte individuelle n'est pas souhaitable, seule la lutte collective est réellement efficace.

Quels sont les moyens de lutte ?



**) Traiter lors de la période à risque...
c'est déjà trop tard...**

- Les produits phytosanitaires chimiques qui permettaient de lutter contre la chenille processionnaire du pin ne sont plus utilisables. Aujourd'hui, la lutte se fait grâce à un produit phytosanitaire biologique à base de *Bacillus thuringiensis kurtstaki*, bactérie aux propriétés entomopathogènes. L'application du produit doit être réalisée uniquement sur les larves au stade jeune (L1 à L3) de la processionnaire du pin, ce qui correspond à une application à l'automne.
- Sous cette forme, la lutte individuelle n'est pas souhaitable, la lutte collective donne de meilleurs résultats.



Lionel BROSSARD

Pour plus d'informations, contactez la FDGDON de votre département.

Afin de mener une lutte efficace, la surveillance du stade de parasite est primordiale. C'est à partir des observations réalisées sur le terrain que les dates de lutte sont définies. Il est nécessaire que celle-ci soit organisée, raisonnée et décidée sur l'ensemble d'un territoire plutôt que de manière isolée.

La lutte n'a pas pour but d'éradiquer le parasite mais uniquement de limiter les dégâts pouvant être engendrés sur les végétaux et les nuisances sur les individus et les animaux. La lutte ne doit pas être systématique mais décidée en fonction des stades et de la dynamique de population et réalisée de manière collective sur l'ensemble du territoire pour une bonne efficacité.

**Vérifier auprès de votre commune,
si elle est inscrite dans un plan de lutte collective.**

Adresses utiles



La lutte existe déjà dans votre département !

Contactez votre FDGDON départementale :

- FDGDON 22 : 02 96 01 37 90 - fgdon22@innoval.com
- FDGDON 29 : 02 98 26 72 12 - accueil@fdgdon29.com
- FDGDON 35 : 02 99 23 57 91 - fgdon35@fdgdon35.fr
- FDGDON 56 : 02 97 69 28 70 - accueil@fdgdon56.fr

**Espèce réglementée
par Arrêté Préfectoral**

Je détecte et je signale !



alertespeces.fredon-bretagne.com

Alerte Espèces est un outil de signalement des espèces à enjeux pour la santé humaine mis en place par FREDON Bretagne avec le soutien de l'ARS. Consultez les foyers recensés en Bretagne et/ou signalez-les facilement grâce à votre smartphone. Un signalement n'est pas anodin et permet de déclencher une lutte et une gestion de foyer.

Je scanne



1 signalement en 4 étapes :

- J'identifie
- Je prends en photo
- Je localise exactement ma position
- Je valide mon signalement



FREDON Bretagne - 5 rue Antoine de Saint-Exupéry -
35235 THORIGNÉ-FOUILLARD - fredon@fredon-bretagne.com

WWW.FREDON-BRETAGNE.COM